

L'école est-elle encore laïque ?

Au-delà des polémiques sur le voile, que reste-t-il de la loi de 1905 dans les salles de classe et les cours de récréation ? La parole aux premiers concernés : enseignants, chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation...

Par *Amandine Hirou*
et *Agnès Laurent*



Ils aimeraient être emplis de certitudes comme ces gens qu'ils voient à la télé, clamer leur vérité à la moindre polémique, broder à n'en plus finir sur la laïcité, l'école, le voile et d'autres sujets qui enflamment le débat public depuis trente ans. Certains ont commencé en 1989, avec le foulard de Creil. D'autres, en cette rentrée, avec cette mère voilée accompagnatrice d'une sortie scolaire prise à parti par un élu du Rassemblement national. Ils sont enseignants, directeurs d'école, conseillers principaux d'éducation (CPE), parents d'élèves... Au fil des années, ils ont vu la laïcité perdre du terrain dans les cours de récréation, dans les salles de classe et les conversations. Rien d'ostentatoire, pas de grande revendication, non, juste de petits gestes, de modestes phrases qui percutent la loi de 1905 et finissent par l'ébranler. Au fil des années, ils ont appris que les « yakafocou » n'apportaient rien, que les réponses n'étaient jamais ni noires ni blanches, toujours un peu grises avec, parfois, un arrière-goût d'insatisfaction.

Bien sûr, le principe de laïcité n'est pas attaqué partout, tout le temps. Mais, de la maternelle au lycée, tous ceux qui exercent dans des zones mixtes ou populaires ont une anecdote à raconter. Louis* est directeur d'une école élémentaire parisienne, il voit de plus en plus de petits garçons refuser de donner la main aux filles dans le rang ou de s'asseoir à côté d'elles en classe. Simple bêtise de petits mecs en devenir ? « Lorsque je leur demande pourquoi, ils me répondent "parce que nous on ne fait pas ça", le "nous" signifiant "nous, les musulmans" », explique-t-il. Dominique* est, elle, à la tête d'une école maternelle de Toulouse. Il y a quelques mois, elle apprend que cinq petites filles d'une même classe demandent soudainement le repas sans viande à la cantine. Une maman lui explique que sa fille

fait ce choix parce que ses copines, de familles musulmanes pratiquantes, lui ont dit que, sinon, elles ne seraient plus amies. Les mêmes lui ont asséné que sa maman ne pouvait pas être « une vraie maman » parce qu'elle ne portait pas le voile. Cette fois, Dominique n'a pas essayé de régler la question avec les enfants, elle a convoqué les parents : « Je leur ai dit qu'ils faisaient ce qu'ils voulaient chez eux, mais qu'ils ne devaient pas créer de dégâts chez les autres. Devant moi, ils ont nié, mais tout est rentré dans l'ordre. »

Lorsque les élèves grandissent, les incidents changent de nature. Des collégiennes tentent, par exemple, de mettre le voile lors des sorties scolaires alors que, dans l'enceinte de l'établissement, elles respectent parfaitement la loi de 2004 sur le port de signes religieux. Des pressions s'exercent sur ceux qui ne jeûnent pas pendant la période du ramadan ou sur les filles trop féminines. Le vocabulaire religieux entre dans le langage quotidien, comme ces *bismillah* (au nom de Dieu, formule lançant chaque sourate

Des petits gestes, de modestes phrases qui finissent par ébranler la loi de 1905

du Coran) qui ponctuent les phrases, y compris en cours. Un phénomène qu'a constaté Nora Bussigny, auteur de *Surveillantes. Journal d'une pionne de banlieue* (Favre), toujours en poste en région parisienne : « Aujourd'hui, la laïcité est beaucoup moins respectée par les élèves, ils jurent en arabe, sur le Coran, sur La Mecque, au nom d'Allah. Cela donne : "Au nom d'Allah, Nora, j'te jure que j'étais pas en



PHOTOPOR/LE RÉPUBLICAIN LORRAIN/MAXPPP

Indicateur En recrudescence dans le primaire, les faits d'atteinte à la laïcité se stabilisent au collège et baissent au lycée.

retard." A la fin, ça devient hallucinant. » Professeur de lettres au lycée Paul-Eluard de Saint-Denis, Fanny Capel constate un phénomène nouveau depuis quelques années : certaines élèves de confession musulmane refusent de poser pour la photo de classe. « Je ne comprenais pas, raconte-t-elle. Mais, l'année dernière, l'une d'elles m'a clairement dit que ses parents refusaient que les garçons la voient sans voile sur la photo. Derrière tout cela, il y a le problème de la sexualisation de la jeune fille. » Fanny Capel prend le temps de la discussion, elle lui explique l'importance des souvenirs de ces années lycée. La jeune fille finit par accepter de poser. Mais pour une victoire comme celle-là, combien de certificats attestant une allergie au chlore pour ne pas être obligée d'aller à la piscine ? Combien de refus de suivre des cours de sciences et vie de la terre sur les maladies sexuellement

transmissibles, la contraception ou d'histoire sur la théorie de l'évolution ?

Difficile à dire, malgré la mise en place par le ministère de l'Éducation nationale, depuis un peu plus d'un an, d'une plateforme permettant de signaler les faits d'atteinte à la laïcité et de disposer d'un indicateur, même imparfait. De début avril à fin juin 2019, quelque 900 événements ont été communiqués, soit 30 par jour, principalement dans les écoles maternelles et élémentaires, alors qu'ils se stabilisent au collège et baissent au lycée. « Dans les établissements du premier degré d'un certain nombre de quartiers, il y a une concurrence religieuse qui se crée, notamment entre les évangéliques et les musulmans. Aujourd'hui, on voit des gamins évangéliques, pour lesquels l'âge de raison religieux est à 7 ans, refuser d'aller à l'anniversaire d'un copain, à des cours de dessin... Du coup, certains

parents musulmans demandent à leurs enfants de commencer le ramadan à 7 ou 8 ans et non plus à la puberté comme auparavant », explique Jean-Louis Auduc, ancien directeur adjoint de l'IUFM de Créteil et membre du Conseil des sages sur la laïcité instauré par Jean-Michel Blanquer.

Une course à l'échalote qui frappe des enfants que leur âge rend très perméables à l'influence des adultes de tous genres. L'inquiétude des pouvoirs publics porte notamment sur les intervenants en marge de l'école. Régulièrement accusés d'encourager le communautarisme, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) sont une nouvelle fois objet de réflexion au ministère de l'Éducation nationale. Particulièrement ceux en langue turque, dont les professeurs, qui enseignent en dehors du temps scolaire mais dans l'enceinte de l'école, sont soupçonnés de propager



l'idéologie islamo-conservatrice du président Erdogan. Aujourd'hui recrutés et payés par Ankara, ils pourraient, demain, être soumis à des conditions plus drastiques d'embauche.

A l'école primaire, ce sont les animateurs périscolaires qui attirent l'attention par leur prosélytisme. Une enseignante a vu l'une d'entre eux interdire à des enfants choisis sur leur faciès de manger des bonbons susceptibles de contenir de la gélatine de porc. Au collège, Nora Bussigny raconte comment certains profitent du dispositif « adulte relais » – des médiateurs sociaux, censés faciliter les relations entre l'élève, la famille et l'établissement – mis en place dans les établissements classés REP et REP+ pour atteindre les jeunes. Elle a surpris l'un d'entre eux à l'œuvre, un chrétien converti à l'islam : « D'une stature imposante, il portait une barbe grise et foisonnante. Il s'est mis à lire le Coran à haute voix aux élèves. Des rumeurs ont commencé à circuler : il aurait encouragé des élèves à prier », se souvient-elle. Plus tard, des familles se plaignent : l'homme critique la façon dont elles élèvent leurs enfants, éloignée, selon lui, de « la vraie religion ». Parfois, ce sont les pions qui jouent ce rôle de « surveillant général » de la

pratique religieuse, bien plus que de la discipline scolaire. Au début des années 2000, dans un lycée classé ZEP de l'Essonne, Ninon* croise le chemin d'un surveillant, Ahmid, qui arbore la barbe longue. Il interroge les amis de la jeune fille, tous musulmans pratiquants, sur leur assiduité religieuse,

Les adultes abdiquent parfois par lassitude ou par méconnaissance

leur rappelle que telle ou telle chose est *haram*. Quand vient le mois du ramadan, il dit aux garçons qu'ils ne doivent pas trop approcher les filles pendant cette période et leur fait la leçon lorsqu'il surprend le groupe à se faire la bise. Quelques jours plus tard, le bruit circule qu'Ahmid est allé dénoncer à ses parents une élève de première de confession musulmane venue au lycée avec du mascara pendant le ramadan. Aux professeurs qui

s'inquiètent, le proviseur répond : « On ne peut rien faire, si on le vire, ça nous créera trop de problèmes avec la cité. » Des années plus tard, la situation n'a guère changé : « Dans les quartiers, les CPE ont tendance à prendre des grands frères comme surveillants, témoigne Fatiha Boudjahlat, professeur d'histoire-géographie à Toulouse et auteur de *Combattre le voilement* (Cerf). On les retrouve à faire des leçons de rigorisme aux jeunes filles sur leur tenue vestimentaire. C'est d'autant plus facile pour eux qu'ils ont une vraie connivence avec les gamins. »

Face à ces petits ou grands coups de boutoir, même s'ils ont désormais un ministre qui répète inlassablement sa position de laïque républicain, les adultes peinent à trouver la bonne attitude. Parfois par méconnaissance des règles. Ainsi, dans le lycée de Saint-Denis où enseigne Fanny Capel, depuis la rentrée, une dizaine d'étudiants en BTS, sikhs, portent un chignon en haut du crâne avec un petit foulard, plus discret que l'habituel turban. La CPE leur rappelle que c'est interdit, eux rétorquent qu'à la mairie, on leur a dit que ça ne posait pas de problème. Au sein de l'équipe éducative, les avis divergent, plusieurs enseignants envisagent de saisir le référent laïcité du rectorat. Ils ne l'ont pas encore fait.

Plus fréquemment, les adultes abdiquent par lassitude ou par peur de l'incident. « Lors des sorties scolaires, il arrive que des jeunes collégiennes prennent le métro voilées, certains collègues ferment les yeux pour éviter les problèmes. Ce n'est pas tellement normal », poursuit Fanny Capel. « J'ai des collègues directeurs d'école qui laissent des assistantes de vie scolaire porter le voile alors que la loi est très claire. Certes, ils ne l'autorisent pas, mais ils ne disent rien », ajoute Louis. Pour ne pas faire de vagues, plutôt que d'interrompre un contrat, on patiente jusqu'à ce qu'il arrive à son terme et on ne le renouvelle pas, on attend sans rien dire que l'activité piscine se termine plutôt que de saisir le médecin scolaire sur des dispenses suspectes. Au risque de laisser s'installer l'idée que,

Contestations Certains élèves refusent de suivre des cours sur les maladies sexuellement transmissibles, la contraception ou la théorie de l'évolution.



V. LECOMTE/HANS LUCAS



A. BRUNET/PINK/SAIF IMAGES

Égalité L'un des principes fondateurs de la loi sur la laïcité est le droit pour chaque enfant à être éduqué dans un cadre neutre.

■ ■ ■
 finalement, ces accrocs ne sont pas si graves. Au final, regrette Rémy-Charles Sirvent, secrétaire national du SE-Unsa et secrétaire général du Comité national d'action laïque (Cnal), « le grand absent est l'intérêt des enfants et le droit qu'on leur reconnaît ou non à être éduqués dans un cadre neutre. La liberté de conscience des enfants et des adolescents en construction dont nous avons la charge est pour nous plus importante que la liberté de culte des adultes. »

Mais même les plus attachés à la laïcité sont régulièrement contraints

Un tiers des enseignants avouent s'autocensurer par peur de l'incident

au compromis. Il y a deux ans, Louis décide de faire voter par son conseil d'école le principe du non-voilement lors des sorties scolaires, le « oui » l'emporte très largement – 20 voix sur 22 –, mais des mamans se mobilisent, certaines très militantes, d'autres moins. Le rectorat le convoque, on le juge « trop avant-gardiste », il doit renoncer. A Toulouse, Dominique Louvoie depuis que son inspecteur lui a demandé de faire profil bas sur cette question des mères accompagnatrices – la loi ne leur interdit pas de venir voilées. « J'organise la sortie en amont, en demandant entre deux portes à des parents que je connais s'ils peuvent venir avec nous. Et, quand tout est calé, j'annonce la sortie en disant qu'on n'a pas besoin de parents accompagnateurs. Intellectuellement, ce n'est pas satisfaisant, mais c'est confortable. En maternelle, les parents viennent quatre fois par jour dans

l'école, on ne peut pas se fâcher avec eux », rappelle-t-elle.

Une partie des directeurs d'établissement et des enseignants finissent par vivre en permanence avec la crainte du dérapage. « Aujourd'hui, à Paris ou en Seine-Saint-Denis, des collègues sont terrifiés à l'idée d'être accusés d'islamophobie, alors ils font le choix d'être permissifs, même si ça les tracasse », raconte Louis. Au moment de préparer leurs cours, certains professeurs, surtout dans les matières sensibles, ne cessent de penser à ce qu'il ne faut pas dire. Marginaux ? Pas vraiment. Dans un sondage réalisé par le Cnal en juin 2018, un tiers des enseignants disaient s'être autocensurés en classe pour éviter les incidents. Signe que la bataille de la laïcité est parfois perdue dans les têtes bien avant de l'être sur le terrain. **A. H. et A. L.**

* Les prénoms ont été modifiés.

LE VOILE, UNE OBSESSION FRANÇAISE ?

De façon chronique, il crée la polémique dans l'Hexagone. Pourquoi, trente ans après les premières discordes, le foulard continue de nous déchirer.

Propos recueillis par Claire Chartier

L'essayiste Hakim El Karoui, auteur de *L'Islam, une religion française* (Gallimard), a conseillé Emmanuel Macron sur la refonte de l'organisation du culte musulman en France. La féministe Fatiha Agag-Boudjahlat, enseignante d'histoire-géographie, a publié récemment l'essai *Combattre le voilement* (Le Cerf). L'Express les a réunis pour décrypter la polysémie du voile de la discorde.

l'express Comment expliquez-vous que le foulard suscite de telles crispations depuis trente ans ?

Hakim El Karoui Parce que le voile, en France, ça ne passe pas. Le foulard est perçu comme le symbole d'une revendication de séparation entre celles qui le portent et le reste de la société. Il est ainsi interprété comme la marque d'un échec, celui de n'avoir pas su rendre la République et son modèle d'égalité des sexes suffisamment attrayants auprès des enfants d'immigrés. Des personnes nées chez nous remettent en question notre idéal universaliste et notre modèle assimilationniste. Ce constat est jugé insupportable.

Fatiha Agag-Boudjahlat Je ne comprends pas très bien cette phrase : « Ça ne passe pas ». Beaucoup de femmes sont voilées, et personne ne le leur arrache dans la rue, que je sache. Dire le contraire, c'est être dans

l'hystérisation. Le voile, quelles que soient les motivations que l'on ait à le porter, pose la question profonde du rapport égalité femmes-hommes. Il ne s'agit pas là d'une vision occidentale qui peinerait à être universalisée, mais d'un principe de base non négociable.

E Ce que vous dénoncez, en revanche, Fatiha Boudjahlat, c'est une forme de « normalisation » du voile chez les musulmanes.

F. A-B. Normalisation, au sens d'une orthodoxie qui s'impose : le voilement devient non seulement la norme, mais il est maintenant désirable, selon une logique identitaire. Si vous êtes une vraie Arabe, vous êtes musulmane, et si vous êtes une bonne musulmane, vous êtes voilée. Ce discours de l'orthopraxie, additionné au côté identitaire, est à la base de la fausse action de défense des droits civiques d'organismes tels que le Collectif contre l'islamophobie en France. J'aimerais qu'on restitue

« Il est perçu comme l'échec insupportable de la république »

Hakim El Karoui

la variété des islams, en évitant cette surenchère.

E Si le foulard, qui n'était pas considéré comme obligatoire par les générations antérieures, est devenu une prescription sous l'influence des islamistes, on peut comprendre qu'il suscite des interrogations...

H. E. K. Le voile est un fait culturel, anthropologique, familial, autant qu'un fait religieux. La vaste enquête que j'ai conduite en 2016 avec l'institut Montaigne a mis en évidence le fait que les musulmans français se singularisent par leur conception du contrôle du corps des femmes, dont le voile est la matérialisation. Dans un contexte d'émancipation accélérée, familiale et professionnelle – des jeunes femmes musulmanes, aussi bien en France que dans le monde arabe –, de grandes tensions se cristallisent dans les familles. Ces conflits se situent non seulement par rapport à la norme arabe traditionnelle, mais aussi, pour celles qui vivent en France, par rapport au système de valeurs occidentales. En France, ce phénomène est accentué par la meilleure intégration des femmes, qui sont moins discriminées et bénéficient d'une meilleure image. Le voile brandi par les militants musulmans est une manière de dire aux femmes : « Restez à votre place et ne soyez pas un objet de désir. »

F. A-B. Pour ma part, je préfère parler de l'acte de voilement, et j'insiste pour lui restituer sa dimension culturelle et non culturelle, parce qu'il concerne des filles qui sont nées ici, en France, comme moi, fille d'immigrés. Dans le quartier hyperghettoisé où j'ai grandi, personne ne portait le foulard, à part les mères, qui l'ont enlevé pour pouvoir travailler. Lorsqu'on se place du point de vue culturel, on n'échappe pas au glissement identitaire. Dans une maternelle de Toulouse, des gamins ont lancé à une petite fille qui n'avait pas été invitée à un goûter : « Ta mère, elle ne porte pas le foulard, c'est pas une bonne maman ! » Ils n'ont même pas dit : ce n'est pas une bonne musulmane. Le foulard est culturel et s'inscrit dans une démarche de réarmement



Sens Pour Hakim El Karoui, il y a voile et voile : « La taille change la signification politique » ; Fatiha Agag-Boudjahlt, elle, refuse de rentrer dans ce débat : « Sinon, on devrait interroger chaque femme voilée sur son intention. »

religieux. On ne peut pas soutenir le contraire lorsqu'on est né en France et qu'on a décidé de le porter, par choix, à un certain moment.

E On parle toujours de « voile » au sens générique, mais n'est-ce pas une erreur ? Le foulard traditionnel n'a pas grand-chose à voir avec le jilbab des salafistes.

F. A-B. Je me refuse à rentrer dans ce débat, car sinon, on devrait interroger chaque femme voilée sur son intention et on irait droit vers une police du vêtement. La loi de 2004 contre le voile, qui fut, rappelons-le, une loi d'apaisement, ne s'applique que sur le temps scolaire et ne concerne pas les femmes au-delà de 18 ans. L'autre texte législatif, celui de 2009, renvoie à l'interdiction de se couvrir le visage. Il a été validé par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a fait valoir le droit pour tout Etat de promouvoir un

certain type de sociabilité en lien avec sa conception de la nation. Je ne veux pas interdire le voile ; la France est un pays de liberté, chacun a le droit d'opter pour l'orthodoxie, et même pour la radicalité religieuse ; c'est le passage à la violence qui est illicite. Mais j'entends le combattre, en féministe, pour ce qu'il signifie : l'infériorisation de la femme, qui fait le choix de s'aliéner en se plaçant sous l'autorité de l'homme.

H. E. K. Il y a *le* voile – ce que vous appelez le « voilement » – mais on ne peut nier qu'il y a aussi *les* voiles. Certains sont politiques, d'autres géographiques – le voile turc n'est pas le même que le maghrébin ou l'iranien. Et la taille du voile change la signification politique. On le voit dans la construction du discours de l'orthodoxie : le voile doit être le plus long possible. Le message du jilbab, substitué au niqab, est : « Tu seras meilleure musulmane en le portant que celle qui

n'a qu'un petit voile. » Le voile est un signe, au sens que Roland Barthes donnait à ce mot. Pour autant, l'Etat ne doit pas faire la « police du voile ». Nous ne sommes pas en Iran. Je ne crois pas qu'il faille se perdre dans la polysémie quand il s'agit d'avoir une position claire sur le sujet.

E La loi française s'interroge pourtant elle-même sur la puissance de ce signe. Ne se réfère-t-elle pas au caractère « ostentatoire » du voile, autrement dit sur son aspect, pour en définir sa portée prosélyte ?

F. A-B. Mais prenez le burkini, présenté comme un signe d'extrémisme religieux. Si vous écoutez les salafistes, ils répètent qu'une femme n'a pas à aller se baigner. Ma petite nièce porte une burqa fuchsia pour aller à la mosquée le vendredi, parce que, me dit-elle : « C'est pratique, je n'ai pas à m'habiller spécialement en dessous. »

le dossier de l'express

En revanche, nous n'avons pas su trancher sur le sujet du voile des mères en sortie scolaire, ce qui est tout à fait regrettable.

e Le Conseil d'Etat n'a-t-il pas estimé en 2013 qu'elles n'étaient pas soumises à la neutralité du service public ?

F. A-B. Parce qu'il a considéré qu'elles n'étaient que simples usagères. Le Conseil d'Etat se fonde sur un arrêt rendu le 22 mars 1941, sous Vichy, concernant la reconnaissance d'un diplôme obtenu dans l'enseignement catholique. Jusqu'où va-t-on remonter ? Mieux encore : dans la même étude, les sages disent qu'on peut tout autant juger prioritaire le respect du bon fonctionnement du service public, et donc demander aux parents de se soumettre à la neutralité. Et concluent que c'est au législateur de clarifier le statut d'accompagnateur. A cause du « joker culturel », on n'ose pas toucher à la religion.

H. E. K. Partons de la réalité de terrain : dans des quartiers avec une très forte densité de population musulmane, où la pression islamiste est très

« On peut réclamer son interdiction pour les fillettes ! »

Fatiha Agag-Boudjahit

forte, on a une majorité de mères voilées. Si on interdit à ces mamans d'accompagner les élèves lors de déplacements hors de l'école, il n'y aura plus de sorties scolaires. Ce qui aurait pour effet de ghettoïser encore davantage des enfants qui sont souvent issus de milieux populaires. Je ne pense pas que ce soit souhaitable. Et ces sorties sont aussi l'occasion pour les mères d'aller dans des endroits – musées, concerts, etc. – où elles ne se rendraient pas. Ce sujet précis masque



M. CHAUMEL/DIVERGENCE POUR L'EXPRESS

Positions L'essayiste déplore la posture victimaire des musulmans ; l'enseignante entend soumettre l'islam à un regard critique.

une question beaucoup plus large et plus importante : celle du statut de la femme immigrée et de la République face à un grand projet concurrent – l'islamisme, dans un contexte de peur du terrorisme. Enfin, c'est notre modèle de liberté qui est en jeu : en République, on ne peut pas interdire tout ce que l'on veut combattre. C'est la grandeur de la démocratie ; c'est aussi sa fragilité.

F. A-B. Ce sujet des sorties n'a rien de marginal ! Il s'agit d'interdire les signes religieux ou politiques aux accompagnants scolaires. Toutes les organisations islamiques disent que l'éducation est un enjeu. Quand vous cylindrez les enfants petits, ils s'écartent ensuite très difficilement de l'orthodoxie.

H. E. K. La société civile, les féministes, les politiques, tous ceux qui s'interrogent ou interpellent sur le sujet du voile ne peuvent faire l'économie d'un questionnement profond sur les causes du phénomène. Pourquoi existe-t-il une telle emprise de l'islamisme ? Pourquoi a-t-on accepté que la population immigrée se retrouve à ce point concentrée dans certaines zones géographiques, devenant la proie facile des entrepreneurs religieux identitaires ? Il y a mille sujets à débattre. Il est plus facile de polémiquer sur les plateaux de télé que de se retrousser les manches pour trouver des solutions.

F. A-B. Mais qui impose à ces femmes leur ségrégation, si ce n'est elles-mêmes en choisissant de porter le voile et de ne pas prendre le bus ! Qui leur interdit d'aller dans les musées ? Il faut arrêter cette vision condescendante.

e La confusion ne vient-elle pas aussi du fait qu'on met dans le même sac liberté de croire, vigilance envers le communautarisme et lutte contre l'islam radical ?

H. E. K. Oui, bien sûr, mais les musulmans n'aident pas en ne parvenant pas à s'organiser pour prendre la parole et contrer le discours salafiste sur la norme religieuse. Le Conseil français du culte musulman ne s'est pas saisi de ce problème. Le discours dominant chez les musulmans, c'est la posture victimaire et l'absence de prise de responsabilité. Je déplore cette attitude. Quant à l'Etat, aux bailleurs sociaux, aux communes, il faut dire et regretter qu'ils s'accrochent au processus de concentration de la population musulmane qui favorise le communautarisme.

F. A-B. Nous avons le droit de soumettre l'islam au même regard critique que celui que nous avons fait peser sur le catholicisme au XX^e siècle. Au nom du principe de l'exigence éducative disproportionnée, on peut parfaitement réclamer l'interdiction du voile pour les fillettes. Notre démocratie n'est pas le régime de faiblesse que certains dénoncent.